



## DECLARATION PREALABLE CHSCT POLICE DU RHONE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et messieurs les représentants du personnel,  
Cher(e)s collègues,

« La France est en guerre », déclaration du Président de la République suite aux nombreux évènements qui ont touché les citoyens français. Les fonctionnaires de police sont particulièrement ciblés.

Les faits qui se sont déroulés le 30 août dernier dans la zone d'accueil d'un commissariat de Toulouse à l'encontre d'un adjoint de sécurité, démontrent une fois de plus l'extrême violence dont sont victimes les agents exerçant dans l'institution de la Police Nationale.

Parmi les agents assurant les missions d'accueil, y sont affectés les personnels administratifs.

Malgré la sécurité des sas, et des caméras de vidéosurveillance quand ils existent, nos collègues sont en danger.

Le 21 juillet 2016 en réponse au courrier du SNAPATSI, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a donné l'instruction suivante « les personnels administratifs affectés aux accueils des commissariats, lorsque ceux-ci se trouvent en dehors du champ de vision du chef de poste, seront doublés d'un personnel armé, adjoint de sécurité ou policier titulaire ».

Or, force est de constater que les consignes de Monsieur le Ministre ne sont pas appliquées dans la plupart des commissariats de la région Rhône Alpes / Auvergne.

Faut-il attendre un nouveau drame pour que les consignes de Monsieur le Ministre soient mises en œuvre ?

Le SNAPATSI exige que toutes les mesures soient prises dans les plus brefs délais pour garantir la sécurité de nos collègues.

Le SNAPATSI se fera fort de dénoncer toutes les situations de sécurité non conformes.

Je vous remercie de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de cette séance.